

CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FRESNES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU *Lundi 25 juillet 2022* *à 20h00*

Séance du 25 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq du mois de juillet

Le Conseil Municipal de FRESNES, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal aux salles Multi-activités, sous la présidence de Monsieur TORSET Philippe, Maire.

Date de convocation : 19 juillet 2022

Date d'affichage : 19 juillet 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Présents : MM TORSET Philippe, CHAMPEAUX Jacky, MARIE Agnès, BELTRAN Raphaël, SAUGER-PLOUY Séverine, OLLIVIER Anne-Marie, GAUTIER Patrick, BADIER Christelle, PASINI-BERLU Sandrine, MÉMETEAU Julien, HERNANDEZ Julie, DE WEDUWE Willy, FOINARD Corine et AUDIANNE Marie-Claude.

Absents excusés : Mr GASNIER Hervé donne pouvoir à Mr TORSET Philippe

Madame BADIER Christelle a été désignée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 16 JUIN 2022

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2022 a été approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix pour.

ATTRIBUTION MARCHÉ POUR SCHÉMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conclusions de la commission MAPA du 19 juillet dernier concernant l'ouverture des plis et le choix de l'entreprise retenue pour l'attribution du marché du schéma directeur assainissement. 4 entreprises avaient été sollicitées et seulement 3 ont fait une offre. L'entreprise Audit Environnement a été retenue pour un devis de 37 832,00 € HT.

Suite à cette réunion, une phase de négociation a été enclenchée. Sur les 3 entreprises seulement l'entreprise Audit Environnement a pu revoir son devis à la baisse de 9,17 %, soit un montant de 34 362 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer à l'entreprise Audit Environnement le marché pour le schéma directeur assainissement.

Mme SAUGER-PLOUY Séverine, Maire-Adjoint, demande s'il y avait de grosses différences entre les prestations proposées par les 3 entreprises. Il n'y en avait pas, les offres étaient similaires.

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention de confier le schéma directeur d'assainissement des eaux usées à la société Audit Environnement, dont le siège social est situé à VIVONNE (86), pour un coût de cette étude s'élevant à 34 362,00 euros HT, soit 41 234,40 euros TTC.

ATTRIBUTION MARCHÉ POUR L'ÉTUDE PATRIMONIALE EAU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conclusions de la commission MAPA du 19 juillet dernier concernant l'ouverture des plis et le choix de l'entreprise retenue pour l'attribution du marché pour l'étude patrimoniale eau. 4 entreprises avaient été sollicitées et seulement 3 ont fait une offre. L'entreprise Audit Environnement a été retenue pour un devis de 39 655,00 € HT.

Suite à cette réunion, une phase de négociation a été enclenchée. Sur les 3 entreprises seulement l'entreprise Audit Environnement a pu revoir son devis à la baisse, soit pour un montant de 37 410 € HT.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer à l'entreprise Audit Environnement le marché pour l'étude patrimoniale eau.

Mr DE WEDUWE Willy, Conseiller Municipal, demande la différence entre les m3 d'eau achetés et ceux facturés afin de connaître les déperditions. Celui-ci sera donné ultérieurement car non connu ce jour.

Le Conseil Municipal, décide par 11 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention de confier l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable à la société Audit Environnement, dont le siège social est situé à VIVONNE (86), pour un coût de cette étude s'élevant à 37 410,00 euros HT, soit 44 892,00 euros TTC.

DELIBERATION DE PRINCIPE POUR REPRISE DES VOIRIES ET ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT DU CHATEAU DE ROUJOUX

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération de principe qui l'autorise à discuter avec le syndicat de copropriété du Château de Roujoux pour la rétrocession des voiries et espaces verts du Lotissement à la Commune.

Les critères demandés en préambule à cette négociation sont :

- Demande formalisée de l'association avec accord de tous les propriétaires
- Accord positif de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du permis d'aménager.
- Fin des constructions des habitations
- Parfait état des communs (voiries, réseaux)
- Etat des lieux

Monsieur DE WEDUWE Willy demande s'il est prévu l'ouverture à la circulation entre les deux routes afin de permettre la traversée du lotissement. Pour le moment cela n'a pas été évoqué et de toutes façons si cela était demandé ce sera le Conseil Municipal qui en décidera par la suite. Il précise également que la reprise du lotissement ouvrira les portes à d'autres lotissements.

Madame AUDIANNE Marie-Claude, Conseillère Municipale, demande si les démarches auprès du Notaire concernant la rétrocession des parcelles à l'association de copropriété est faite. La présidente de l'association, Mme GIRAULT Céline, informe que les premières démarches ont été faites mais qu'ils attendaient l'avis du Conseil Municipal pour finaliser cette démarche.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Monsieur MÊMETEAU Julien, membre de l'association, n'a pas pris part au débat et est sorti de la salle du Conseil Municipal pour le vote.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide par 11 voix pour et 3 abstentions d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les discussions avec le syndicat de copropriété du Lotissement du Château de Roujoux concernant la rétrocession des voiries et espaces verts de celui-ci à la Commune, avec comme critères de base :

- Une demande formalisée de l'association avec accord de tous les propriétaires
- Un accord positif de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du permis d'aménager.
- La fin des constructions des habitations
- Le parfait état des communs (voiries, réseaux)
- Un état des lieux

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si cette année la municipalité organise ou non le repas de fin d'année pour les aînés au vu de l'état sanitaire et de son évolution incertaine. L'année passée il a fallu annuler le repas au dernier moment. Le Conseil Municipal souhaite par 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions de maintenir le repas de fin d'année pour les aînés et de voir l'évolution sanitaire le moment venu. Le repas se ferait le samedi 3 décembre 2022.

Mr DE WEDUWE Willy signal qu'il y a encore des lampadaires Rue du Vert Bois, de l'Orme et Rue des Rasoirs qui sont encore allumés la nuit.

Mme AUDIANNE Marie-Claude demande :

- le prix du feu d'artifice. Il est de 3 000 €.
- Si la vente aux enchères Rue de la Bièvre a été réalisée. Oui.

Mr DE WEDUWE Willy demande à cet effet où en sont les pénalités de retard concernant cette affaire maintenant que la vente est effective, ainsi que la question du droit de passage à voir avec le nouveau propriétaire. Pour le moment, seuls les premiers contacts avec les nouveaux propriétaires ont été établis.

La séance est levée à 20h45

Le Maire,
P. TORSET.